

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 25 février 2013**  
~~~~~

**AUTORISATION DE PROGRAMME/CRÉDITS DE PAIEMENT N°I
RÉSERVES FONCIÈRES**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 25 février 2013 à 18h00 à la Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes.

Etaient présents ou
représentés :

M. Philippe SALASC, M. Jean-Pierre VANRUYSKENSVELDE, M. Georges PIERRUGUES, M. Michel SAINTPIERRE, M. Jean-Marcel JOVER, Mme Sylvie CONTRERAS, Mme Anne-Marie DEJEAN, M. René GOMEZ, M. Robert POUJOL, M. Gérard CABELLO, M. Eric CORBEAU, M. Jean-Pierre DURET, M. Claude CARCELLER, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Louis VILLARET, M. Jacques DONNADIEU, Mme Martine BONNET, M. Bernard DOUYSSSET, M. Jean-Pierre PECHIN, M. Franck DELPLACE, M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. Jean-François RUIZ, Mme Agnès CONSTANT, Mme Fabienne GALVEZ, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Eric PALOC, Madame Monique GIBERT, Monsieur Christian DOUCE, M. David CABLAT, M. Sébastien LAINE, M. Pascal DELIEUZE, Madame Danielle MORALES, Mme Catherine JOSIEN -Mme Nicole MORERE suppléant de M. Jérôme CASSEVILLE, M. François BECKER suppléant de M. Bernard JEREZ, Mme Anne-Marie BIZEUL suppléant de M. André YVANEZ, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND, M. Patrick JOURDAN suppléant de Mme Florence QUINONERO

Procurations :

M. Robert SIEGEL à M. Louis VILLARET, M. Jacky GALABRUN à Mme Agnès CONSTANT, M. Jean-Claude MARC à M. Jacques DONNADIEU

Excusés :

Absents :

M. Maurice DEJEAN, M. Christian LASSALVY, Mme Maguelonne SUQUET, Mme Marie-Claude BEDES, M. Frédéric GREZES, M. Michel COUSTOL, M. Jean Pierre VANLUGGENE

Quorum : 25	Présents : 38	Votants : 41	Pour 41 Contre 1 Abstention 0
-------------	---------------	--------------	-------------------------------------

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 52 14-1

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

Vu que la Communauté de communes Vallée de l'Hérault a besoin de poursuivre sa politique de réserves foncières à vocation économique et habitat afin de se donner les moyens de réaliser ses investissements issus de son Projet de territoire.

Vu le Plan Pluriannuel d'Investissement de la communauté de communes,

Vu les articles L.1612-1, L.2311-3 I et II, R.2311-9 du CGCT,

Vu le règlement financier et budgétaire de la communauté de communes,

Considérant que cette autorisation de programme modifiée est présentée dans le tableau ci-annexé, avec la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiements correspondants et une évaluation des ressources envisagées pour y faire face,

**Le Conseil communautaire de la communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à la majorité des suffrages exprimés avec une voix contre,

- de voter l'autorisation de programme n°I modifiée d'un montant total de 3 207 469€ pour les acquisitions foncières à vocation économique et habitat qui se décompose de la manière suivante:

* Réserves foncières à vocation économique : Axe II du Projet de Territoire « Bassin de vie économique dynamique et attractif » / Objectifs : « Avoir un territoire économique dynamique et attractif », « Renforcer l'accueil et le développement des entreprises »

o Coût total : 1 229 778€

o Maîtrise d'ouvrage : Communauté de communes Vallée de l'Hérault

o Financement par subventions et autofinancement/emprunts

o Imputation budgétaire : 21-2111-90

- Réserves foncières à vocation Habitat : Axe I du Projet de Territoire « Bassin de vie aménagé harmonieux et équilibré » / Objectifs : « Avoir un territoire moderne, soucieux de l'environnement tout en gardant son identité propre », « Répondre aux nouveaux besoins de logement tout en maîtrisant le développement urbain »

- o Coût total : 550 000€ (diminution de 550 000€ par rapport à l'AP initiale)
 - o Maîtrise d'ouvrage : Communauté de communes Vallée de l'Hérault
 - o Financement par autofinancement/emprunts
 - o Imputation budgétaire : 21-2111-020
 - Réserves foncières pour l'Espace multiactivités : Axe III du Projet de Territoire « Bassin de vie quotidienne au service des habitants » / Objectifs : « Rendre des services nouveaux à la population », « Développer de nouveaux équipements de loisirs »
 - o Coût total : 1 427 691€
 - o Maîtrise d'ouvrage : Communauté de communes Vallée de l'Hérault
 - o Financement par subventions et autofinancement/emprunts
 - o Imputation budgétaire : 1038-2111-90
- de voter les crédits de paiement prévisionnels présentés ci-dessous avec les ressources envisagées correspondant à cette autorisation de programme.

Imputation budgétaire	Coût total TTC	CP2010 réalisé	CP2011 réalisé	CP 2012 réalisé	RAR 2012	CP 2013	CP 2014	CP 2015	Recettes	Evolution/ AP initiale
21-2111-90	1 229 778	0	566 820	57 958	0	205 000	200 000	200 000	292 000	19 778
21-2111-020	550 000	0	0	0	0	200 000	150 000	200 000	0	-550 000
1038-2111-90	1 427 691	0	84 642	85 049	0	1 030 000	228 000	0	492 000	-309
Total	3 207 469	0	651 462	143 007	0	1 435 000	578 000	400 000	784 000	-530 531

Transmission au Représentant de l'Etat
 N° 773 le 27/02/2013
 Publication le 27/02/2013
 Notification le
 DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
 Gignac, le
 Identifiant de l'acte : 034-243400694-20130225-lmc137602-DE-I-I
 Le Président de la communauté de communes
 Signé : Louis VILLARET

Le Président de la communauté de communes



Louis VILLARET